

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1609

5 juillet 2013

SOMMAIRE

6th Sense Sàrl	77186	Expérience Holding S.A.	77221
Advanced Financial Services S.A.	77217	Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l.	77231
Advent PPF & Cy S.C.A.	77219	Falcon Borrower S.à r.l.	77231
Amel Invest S.A.	77202	Falcon Equity S.à r.l.	77230
Andrem Power S.C.A.	77220	Family and Corporate Advisor S.à r.l.	77230
Appi Clean S.à r.l.	77217	Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.	77220
Bilovice Invest S.A.	77203	Filam International S.A.	77231
Canonbury S.A.	77189	Financière Ostergaard S.A.	77231
CB S.A.	77189	Fluendo Technologies S.A.	77222
Cemira Investments A.G.	77199	Fortiter S. à r. l.	77232
Cidron Iugo S.à r.l.	77192	Fulushu 1 S.à r.l.	77232
Citrus Energy International Group S.à r.l.	77192	Gareth Capital S.A.	77216
Club Nautique du Grand-Duché de Luxem- bourg	77187	Generali Multinational Pension Solutions SICAV	77217
Cogit House S.A.	77230	Global Investment Opportunities Partners	77216
Comitalu S.A.	77199	Glycoferm Research S.à r.l.	77228
Constellation Software Luxembourg	77189	GoldenTree Holdco Lux 3 S.à r.l.	77209
CPPIB Credit Investments European Hol- dings S.à r.l.	77199	GPF GP S.à r.l.	77225
Cravesco S.A.	77229	GroupM S.à r.l.	77222
Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l.	77232	G.S.I. - Gervais Smaniotto Industries	77220
DSC Luxembourg S.à r.l.	77230	Haget S.à r.l.	77229
Duferco Vanadium Investment Holding S.A.	77230	Hilos S.A.	77225
Dynamo Finance S.A.	77229	Invest AD Sicav	77224
ECIP Europcar S.à r.l.	77203	Isolation 2000 S.A.	77224
Eleanor Investments S.à r.l.	77203	Isolation 2000 S.A.	77224
Estates Management S.A.	77231	Jabe Holding SPF S.A.	77223
European Opticians 2 S.à r.l.	77232	J-Way S.A.	77223
European Systems Investholding S.A.	77221	TOPgranit S.à r.l.	77188

6th Sense Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 120.101.

L'an deux mille treize,

Le deux mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "6th SENSE SARL", avec siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2163 du 20 novembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1177 du 15 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 120.101, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Daniel SAUBER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les parts sociales émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Constatation de la réunion de l'intégralité des parts sociales entre les mains de la société "FINCOGEST SA".
2. Décision de dissoudre la société.
3. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
4. Décharge à donner à la gérante de la société.
5. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 13 mars 2013 la société "FINCOGEST SA" est devenue propriétaire des cent vingt-quatre (124) parts sociales de la société "6th SENSE SARL".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société à responsabilité limitée "6th SENSE SARL".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société à responsabilité limitée "6th SENSE SARL".

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à la gérante en fonction, pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Axel WEND, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, D. Sauber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 20832. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2013. 16 Mai 2013.

Référence de publication: 2013063554/71.

(130078044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

C.N.L., Club Nautique du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg F 6.081.

Entre les soussignés et tous ceux qui sont reconnus comme membres, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les présents statuts:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège et Objet social

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée «CLUB NAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG», en abrégé C.N.L.

Art. 2. Le siège social est établi à Schwebsange.

Art. 3. L'association a pour objet:

- 1) la pratique du ski nautique, du «Wakeboard» ainsi que toutes les disciplines sportives apparentées,
- 2) l'organisation de compétitions nationales et internationales,
- 3) l'entretien de rapports amicaux avec d'autres sociétés et associations sportives du Grand-Duché et de l'étranger.

Chapitre 2. - Des membres associés et des membres honoraires

Art. 4. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois. L'association se compose de membres pratiquants et honoraires. Tous les membres ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

Tout candidat voulant adhérer au club présentera une demande écrite au comité.

Les membres du comité ont le droit d'accepter ou de refuser un candidat membre. L'adhérent mineur ne pourra s'engager que s'il produit une autorisation d'adhésion signée par un de ses parents (mère ou père) respectivement par son tuteur.

Art. 5. Les cotisations annuelles des membres associés et des membres d'honneur ne peuvent pas dépasser 250 euros. Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale.

Art. 6. Tout membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation ou ayant omis de la payer un mois après qu'elle a été réclamée. L'exclusion d'un membre peut avoir lieu en cas de non-paiement des dettes qu'il a vis-à-vis de l'association ou bien en cas d'infraction grave aux présents statuts. Il appartient au comité de prononcer une exclusion temporaire; l'exclusion définitive étant de la compétence de l'assemblée générale.

Chapitre 3. - L'assemblée générale

Art. 7. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale: la nomination et la révocation des membres du comité, l'approbation annuelle des budgets et des comptes, la fixation des cotisations, la dissolution de l'association.

Art. 8. L'assemblée générale se réunit annuellement au cours du premier trimestre.

Art. 9. Les membres doivent être convoqués par écrit au moins huit jours francs avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour. Il est loisible de se faire représenter par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Chaque membre présent ne peut être détenteur que d'une seule procuration.

Art. 10. Les membres moins de dix-sept ans accomplis n'ont pas le droit de vote et ne comptent donc pas pour déterminer la majorité des membres présents.

Art. 11. Toute proposition écrite, signée par un nombre de membres ayant le droit de vote égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres et présentée au comité au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents et représentés ayant le droit de vote.

Art. 13. Le comité peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le comité et ce endéans un mois, lorsque un cinquième des membres jouissant du droit de vote en font la demande par écrit. La procédure est la même que pour l'assemblée générale ordinaire.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts et du règlement intérieur que dans les formes prévues par la loi.

Chapitre 4. - Le comité

Art. 15. L'association est administrée par un comité élu par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Chaque membre est élu par l'assemblée générale pour un terme de deux ans.

Le comité de l'association se compose de cinq membres au minimum.

Le comité ainsi élu désignera le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Les membres sortants du comité sont rééligibles. En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement dans la prochaine assemblée générale. Les réunions et assemblées ont lieu aux jours fixés par le comité. Les décisions des assemblées et réunions sont prises à la majorité simple des voix présentes. S'il y a parité des voix, celle du président est prépondérante.

L'association sera valablement engagée par la signature du président ou de son représentant et d'un autre membre du comité. Pour tous les transferts financiers bancaires la signature du trésorier est suffisante. Le trésorier est responsable de ses actes.

Chaque membre du comité absent trois fois consécutif sans excuse, sera considéré comme démissionnaire de droit.

En toutes circonstances, le comité peut donner des fonctions et prendre l'avis de personnes compétentes ainsi que nommer des commissions appelées à l'aider dans sa besogne. Pour le bon fonctionnement du club, des règlements d'ordre intérieur fixeront les droits et devoirs de tous les membres et commissions du club.

Chapitre 5. - Divers

Art. 16. En cas de dissolution de l'association, son actif sera affecté à des activités similaires à désigner par l'assemblée générale conformément à la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 17. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2013063562/71.

(130077396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TOPgranit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activité Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 158.151.

Les adresses des gérants ont été modifiées comme suit:

- Henri HILGERT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 29, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administratif

- Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant professionnellement à 29, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérante administrative

- Marc HILGERT, employé privé, demeurant professionnellement à 29, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant Administratif

- Mireille HILGERT, employée privée, demeurant professionnellement à 29, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérante administrative

- Raimund LAMBERTZ Maître marbrier-tailleur sculpteur de pierres demeurant professionnellement à 29, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen Gérant technique

Signature.

Référence de publication: 2013064209/20.

(130078928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

CB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.266.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013063751/10.

(130079141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Canonbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.961.

Par la présente, nous vous informons que Galina Inc. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 17 mai 2013.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Rits / Alan Botfield

Managing Director / Director

Référence de publication: 2013063746/14.

(130078925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and thirteen on the second of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.631,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, Rechtsanwältin, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Geseiinschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 22nd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 13th, 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on March 28th, 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand US dollars (USD 60,000) so as to raise it from its present amount of two million three hundred forty-seven thousand six hundred US dollars (USD 2,347,600) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and two million three hundred twenty-eight thousand six hundred (2,328,600) MRPS up to an amount of two million four hundred and seven thousand six hundred US dollars (USD 2,407,600) by the issue of sixty thousand (60,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Subscription and Payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, prenamed, declares to subscribe for sixty thousand (60,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash, in an amount of six million US dollars (USD 6,000,000) (the "Contribution").

The total amount of the Contribution of six million US dollars (USD 6,000,000.-) will be allocated as follows:

- sixty thousand US dollars (USD 60,000) to the share capital account of the Company;
- five million nine hundred and thirty-four thousand US dollars (USD 5,934,000) to the MRPS premium account of the Company; and
- six thousand US dollars (USD 6,000) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million four hundred and seven thousand six hundred US dollars (USD 2,407,600), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1) each and two million three hundred eighty-eight thousand six hundred (2,388,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den zweiten Mai.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150.631,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die/ den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenene handelt in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412F, route d' Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde von Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde desselben Notars am 28. März 2013 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Erschienenene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von sechzigtausend US Dollar (USD 60.000) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit zwei Millionen dreihundertsiebenundvierzigtausend sechshundert US Dollar (USD 2.347.600), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und zwei Millionen dreihundertachtundzwanzigtausend sechshundert (2.328.600) MRPS auf zwei Millionen vierhundertsiebentausend sechshundert US Dollar (USD 2.407.600) durch die Ausgabe von sechzigtausend (60.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxembourg, sechzigtausend (60.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in einem Gesamtwert in Höhe von sechs Millionen US Dollar (USD 6.000.000) (die "Einlage").

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von sechs Millionen US Dollar (USD 6.000.000) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) sechzig tausend US Dollar (USD 60.000) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) fünf Millionen neuhundertvierunddreißigtausend US Dollar (USD 5.934.000) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) sechstausend US Dollar (USD 6.000) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichnenden Notar jeweils dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen vierhundertsiebentausend sechshundert US Dollar (USD 2.407.600) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1) und zwei Millionen dreihundertachtundachtzigtausend sechshundert (2.388.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen."

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise dreitausend siebenhundert Euro (EUR 3.700).

Für das Einregistrierungsamt beläuft sich die Kapitalerhöhung plus Ausgabeagio von insgesamt 6.000.000.- USD auf 4.561.829,41 EUR.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber, die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Wittek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21386. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064489/138.

(130079732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Cidron Iugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.110.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.178.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064487/15.

(130079732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Citrus Energy International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 177.267.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SOGESTA ESTABLISHMENT, une société domiciliée à FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 5, inscrite auprès du Registre de Commerce de la Principauté de Liechtenstein sous le numéro FL-0001.116.453-9,

ici représentée par Mme Sandra KAISER avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée qui après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La société comparante déclare et prie le notaire d'acter, en sa capacité d'associé unique, que la société "Citrus Energy International Group (B.V.I.) Limited" ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été constituée le 14 décembre 2006 et est enregistrée auprès du "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1387054, et prie le notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2013 le siège social des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

L'associé unique déclare que ce transfert du siège social de la société au Grand-Duché de Luxembourg n'est pas une constitution d'une nouvelle société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'adopter l'objet suivant pour la société: «La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties aux personnes ou aux sociétés qui sont liées directement ou indirectement à la Société ou au même groupe de sociétés que la Société.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'adopter pour la société:

- a) la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise;
- b) le nom de Citrus Energy International Group S.à r.l.
- c) une durée illimitée;
- d) un capital social de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;
- e) un exercice social qui commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre;
- f) les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise:

Titre A. - Nom, Objet, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Citrus Energy International Group S.à r.l." (la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties aux personnes ou aux sociétés qui sont liées directement ou indirectement à la Société ou au même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre B. - Capital, Parts

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant plus de quatre-vingt pourcent des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre C. - Gérance

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être divisés en deux catégories; ils peuvent être nommés gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir légalement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, dans le cas où des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions seront approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par les gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de deux gérants.

Si deux catégories de gérants ont été prévues (gérants de catégorie A et gérants de catégorie B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre D. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre E. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre F. - Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre G. - Général provision

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'associé unique confirme le transfert avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2013 du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Rapport du reviseur

Ce transfert du siège social de la Société et la fixation du capital social de la Société a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis le 16 avril 2013 par AbaCab S.à r.l., "Réviseur d'Entreprises agréé", avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, conformément à l'Article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, et dont la conclusion est la suivante:

"Conclusion"

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts de Citrus Energy International Group S.à r.l. (une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie."

Le rapport en question incluant le bilan au 28 février 2013 (bilan de clôture aux Iles Vierges Britanniques et bilan d'ouverture à Luxembourg), après signature "ne variatur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3);
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:
 - M. Sébastien MOERMAN, gérant de catégorie A, Trust & Estate Practitioner, né à Montélimar (France) le 17 mars 1973, demeurant à CH-6300 Zug, 1, Oswaldsgasse.
 - Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, gérante de catégorie B, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
 - M. Marc SCHMIT, gérant de catégorie B, chef-comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1952, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de 1.300,- EUR.

Le capital social de 25.000,- GBP est évalué à 29.684,50- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

Acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et adresse de résidence, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit le texte en anglais de ce qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

SOGESTA ESTABLISHMENT, a company with registered office at FL-9490 Vaduz, Àulestrasse 5, registered with the Trade Register of Liechtenstein under the number FL-0001.116.453-9,

here represented by Mrs Sandra KAISER professionally residing in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne variatur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing company declares and requests the notary to act, in its capacity of sole partner, that the company "Citrus Energy International Group (B.V.I.) Limited" having its registered office in Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, was incorporated on 14th December 2006 and is registered at the "Registrar of Corporate Affairs" under the number 1387054, and requires the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole partner decides to transfer with retroactive effect as from 1st March 2013 the registered office of the company from the British Virgin Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg and to adopt the Luxembourg nationality.

The sole partner states that this transfer of the registered office of the company to Luxembourg is not an incorporation of a new company.

Second resolution

The sole partner decides to adopt the following wording for the company's purpose:

"The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may also grant any loans or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests or to the companies which belong to its group of companies."

Third resolution

The sole partner decides to adopt for the company:

- a) the form of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée");
- b) the name of Citrus Energy International Group S.à r.l.;
- c) an unlimited duration;
- d) a share capital of twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- e) an accounting year which begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December;
- f) the following articles of association of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Title A. - Name, Object, Registered office, Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of "Citrus Energy International Group S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, notably the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. The Company's object is, in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may also grant any loans or guarantees to the physical persons or the companies who are directly or indirectly linked to the Company or its group of companies.

Art. 3. The registered office of the Company shall be in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Title B. - Capital, Shares

Art. 5. The Company's capital is set at twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid in.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval in a general meeting of the members representing at least three-quarters of the corporate capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of

death only with the prior approval of the owners of shares representing more than eighty percent of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title C. - Management

Art. 7. The Company is managed by one or more managers, which can be members or not, appointed and revoked ad nutum by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers can be divided into two categories; they may be appointed as manager of category A or manager of category B.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can only deliberate and act legally, if the majority of the directors is present or represented and, in the case managers of category A and managers of category B were appointed, if at least one manager of category A and one manager of category B are present or represented. The resolutions of the board of managers are valid with the majority of the votes of the present or represented managers and, in the case managers of category A and managers of category B were appointed, these resolutions will be approved by at least one manager of category A and one manager of category B. Minutes of meetings of the board of managers will be signed by all managers present or represented at the meeting.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of its sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

If two categories of managers were provided (managers of category A and managers of category B), the Company will be bound by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title D. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 8. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10th August 1915 as amended on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Titre E. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 9. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 10. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Titre F. - Dissolution

Art. 11. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title G. - General provision

Art. 12. Reference is made to the provisions of the law on commercial companies of 10th August 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The sole partner confirms the transfer with retroactive effect as from 1st March 2013 of the registered office of the Company to Luxembourg and the continuation of the Company in Luxembourg.

Report of the auditor

This transfer of the company's registered office and the fixation of the company's share capital have been subject to a valuation report issued on April 16th, 2013, by AbaCab S.à r.l., "Réviseur d'Entreprises agréé", with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, and whose conclusion is the following:

"Conclusion"

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts de Citrus Energy International Group S.à r.l. (une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie."

Said report including the balance sheet as at 28th February 2013 (closing balance sheet in the British Virgin Islands and opening balance sheet in Luxembourg), after signature "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

3. The number of managers is fixed at three (3);

4. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Sébastien MOERMAN, manager of category A, Trust & Estate Practitioner, born in Montélimar (France) on 17th March 1973, residing in CH-6300 Zug, 1, Oswaldsgasse.

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, manager of category B, company director, born in Arlon (Belgium) on 28th September 1962, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

- Mr Marc SCHMIT, manager of category B, chief accountant, born in Luxembourg on 13th May 1952, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

3. The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations, or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,300.-.

The corporate capital of GBP 25,000.- is valued at EUR 29,684.50-

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2013. Relation GRE/2013/2001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013064488/352.

(130079681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Cemira Investments A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.062.

Mit Datum vom 21. Mai 2013 wurde der Domizilierungsvertrag zwischen die Kanzlei FRITSCH & GROZINGER und der Gesellschaft CEMIRA INVESTMENTS A.G., mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 117062, aufgekündigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Mai 2013.

Référence de publication: 2013064513/11.

(130079951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Comitalu S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 324.000,00.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 30, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 28.627.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration réuni en date du 14 mai 2013 que:

- La convention de domiciliation conclue avec la société ECOGEST S.A. est résiliée de commun accord.
- Le siège social de la Société est transféré au 30, rue Joseph Junck à L-1839 Luxembourg
- Madame Sabine LEMPP est révoquée de sa fonction de directrice
- Madame Agnès ALLARD, directrice d'hôtel, née le 12 avril 1978 à Valenciennes (France), demeurant 19, rue Lazare Hoche à F-57100 Thionville, au poste de directrice de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Agnès ALLRD sera chargée de la gestion technique et journalière de la Société et pourra à cet effet valablement engager la Société par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Le Conseil d'Administration

Jean PRIEUX / Dan EPPS / Patrick MOUROT

Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013064525/21.

(130079988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.078.808,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of May,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 2010 under number 684. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 10, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 2, 2013, under number 260, page 12470.

THERE APPEARED:

CII, Luxembourg Branch, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.285, being

the Luxembourg branch of CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (the Sole Shareholder),

duly represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) so as to bring it from its current amount of three million five hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 3,578,808) to the amount of six million seventy eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 6,078,808) by way of the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) new mandatory redeemable preferred shares (MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) so as to bring it from its current amount of three million five hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 3,578,808) to the amount of six million seventy eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 6,078,808) by way of the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to two million five hundred thousand (2,500,000) new MRPS of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by a contribution in cash of an amount of two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000).

The contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred forty seven million five hundred thousand United States Dollars (USD 247,500,000) to the premium reserve account attached to the MRPS of the Company.

Therefore, the amount of two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000) is now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at six million seventy eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 6,078,808), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and six million fifty-three thousand eight hundred and eight (6,053,808) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a Share and collectively as the Shares."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mai,

par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mars 2010, numéro 684. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2013, numéro 260, page 12470.

A COMPARU:

CII, Luxembourg Branch, dont le siège social est établi au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.285, qui est la succursale luxembourgeoise de CPPIB Credit Investments Inc., une société régie par le droit canadien, dont le siège social est établi au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 707726-2 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 3.578.808) au montant de six millions soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 6.078.808) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux million cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois million cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 3.578.808) au montant de six million soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 6.078.808) par l'émission de deux million cinq cent mille (2.500.000) PSPOR, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux million cinq cent mille (2.500.000) nouvelles PSPOR à la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000).

Cet apport en numéraire sera affecté de la manière suivante:

- (i) deux million cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000.) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) deux cent quarante-sept million cinq cent mille dollars américains (USD 247.500.000) au compte de réserve de prime d'émission rattaché aux PSPOR de la Société.

Dès lors, le montant de deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000) est à la disposition de la Société dont la preuve a été dûment remise au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à six million soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 6.078.808), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et six million cinquante-trois mille huit cent huit (6.053.808) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une Part Sociale et collectivement appelées les Parts Sociales."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé, à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 mai 2013. Relation: ECH/2013/920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064530/169.

(130080100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Amel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.381.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065923/9.

(130081413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.833.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
BILOVICE INVEST S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013064458/17.

(130079413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.230.800,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.530.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurazeo Management Lux S.A.
Laurent Guérineau / François Pfister
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013064602/12.

(130079482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Eleanor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 177.275.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company ALM Luxembourg Holdings S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149.616, with its registered office at L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie Thérèse,

here represented by Mr Thomas HEYMANS, employee, professionally residing in L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Mr Thomas HEYMANS, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "ELEANOR INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds

of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas are all subscribed by the company ALM Luxembourg Holdings S. à r.l., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following person is appointed as manager for an unlimited duration:

Mr Thomas HEYMANS, employee, professionally residing in Luxembourg, 22 avenue Marie-Thérèse.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie Thérèse.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le treize mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société ALM Luxembourg Holdings S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149616, avec siège à L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie Thérèse,

ici représentée par Monsieur Thomas HEYMANS, employé, de résidence professionnelle à L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Thomas HEYMANS, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ELEANOR INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (1,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société ALM Luxembourg Holdings S. à r.l., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Thomas HEYMANS, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, 22 avenue Marie-Thérèse

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie Thérèse

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heymans, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2013. Relation: EAC/2013/6236. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013064606/323.

(130079883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

GoldenTree Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.272.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteen day of March,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GoldenTree Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 3231278, having its registered office at 300 Park Avenue, 21st Floor, New York, NY 10022,

here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 6 March 2013,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "GoldenTree Holdco Lux 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

GoldenTree Partners, L.P., prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26 Boulevard Royal, 6th Floor, L-2449 Luxembourg;
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Tom Gengler, tax director, born on 14 September 1952 in New York, United States of America, with professional address at 485, Lexington Avenue, 10017 New York, United States of America.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Aidan Foley, accountant, born on 8 December 1976 in Waterford, Ireland, with professional address at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg; and
 - Tamas Horvath, accountant, born on 5 November 1977 in Pecs, Hungary, with professional address at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GoldenTree Partners, L.P., un limited partnership existant selon les lois des EtatsUnis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3231278, ayant son siège social à 300 Park Avenue, 21st Floor, New York, NY 10022,

ici représenté par Mr Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mars 2013,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «GoldenTree Holdco Lux 3 S. à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

GoldenTree Partners, L.P., prénommé, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26 Boulevard Royal, 6th Floor, L-2449 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Tom Gengler, tax director, né le 14 septembre 1952 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 485, Lexington Avenue, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
 - Aidan Foley, comptable, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
 - Tamas Horvath, comptable, né le 5 novembre 1977 à Pecs, Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: EAC/2013/3585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013064667/367.

(130079845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Global Investment Opportunities Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.365.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064664/10.

(130080046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Gareth Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.305.

Les statuts coordonnés au 08/05/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/05/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013064660/12.

(130079307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Generali Multinational Pension Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.004.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 26 juillet 2012

En date du 26 juillet 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Amerigo Borrini en tant qu'administrateur, avec effet au 3 mai 2012.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Generali Multinational Pension Solutions Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013064662/14.

(130079393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Advanced Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.450.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 mars 2013

1. Monsieur Henry Grady SUMMERALL JR a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. Monsieur Kenneth Warren KNOX a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

3. Monsieur Ivano POGGI, administrateur de sociétés, né à Lugo (RA) (Italie), le 12 août 1961, demeurant à I-40135 Bologne, 9/3 Via Di San Luca, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2016.

4. Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 22.5.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Advanced Financial Services S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013065167/18.

(130080602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Appi Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 177.297.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Gaspar Melo Lopes Maria Dos Anjos, employée privée, née le 19 avril 1972 à Avelar (Portugal), demeurant à L-8372 Hobscheid, 33, Grand rue.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiments industriels et privé.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Appi Clean S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Hobscheid.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Madame Gaspar Melo Lopes Maria Dos Anjos, prénommée, par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8372 Hobscheid, 33, Grand rue.
2. Est désigné gérant pour une durée indéterminée:

Madame Gaspar Melo Lopes Maria Dos Anjos, employée privée, née le 19 avril 1972 à Avelar (Portugal), demeurant à L-8372 Hobscheid, 33, Grand-rue.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maria Dos Anjos Gaspar Melo Lopes et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. LAC/2013/22305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065177/111.

(130080640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Advent PPF & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.980.

— EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 15 mai 2013:

D'accepter la démission de Albena Vassileva en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat; et

De nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans, Milan KULICH, né le 24 novembre 1976 à Zvolen, Slovaquie, résidant professionnellement au Palladium, Na Porící, 3a, 110 00 Prague 1, Tchéquie, République.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065169/16.

(130080488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Andrem Power S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.920.

Les comptes annuels pour la période du 7 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013065173/11.

(130081119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

G.S.I. - Gervais Smaniotto Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 158.736.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur David SMANIOTTO, Administrateur de catégorie A, 60, Newton Road N. 10-01 Newton Suites, 307994 Singapour;

- Monsieur Jean-Paul SMANIOTTO, Administrateur de catégorie A, Président, 119, allée du Gacoz, 74300 Cluses, France;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'assemblée générale du 24 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour G.S.I.-GERVAIS SMANIOTTO INDUSTRIES

Société anonyme

Référence de publication: 2013069821/24.

(130086464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.321.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2013 que:

- Monsieur Romain NILLES, Expert-comptable, né à Ettelbruck le 29/08/1967 et Monsieur Max Galowich, Juriste, né le 30/07/1965 à Luxembourg demeurant tous deux professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la Société.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Romain NILLES et Monsieur Max GALOWICH prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016:

- Monsieur Dan EPPS, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Max GALOWICH, Juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Steve KIEFFER, Expert-comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg
- Monsieur Romain NILLES, Expert-comptable, né à Ettelbruck le 29/08/1967 et demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013069806/29.

(130085745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Expérience Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.836.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mai 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate, en tant qu'administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 14 décembre 2012;
- La démission de Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur B de la société, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de la société Kohnen & Associés S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Taiwan), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur A de la Société avec effet au 14 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- Monsieur Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- La société Viscomte S.à r.l., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069791/25.

(130085737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

European Systems Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.818.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 11h00

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 30 mai 2013;
 - a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Company House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA;
 - le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN SYSTEMS INVESTHOLDING S.A.

J H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013069786/23.

(130086075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

GroupM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.488.782.681,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 19 mars 2013

Les associés de la Société (anciennement WPP Luxembourg Beta S.à r.l.) ont pris acte de la démission des personnes suivantes de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet au 19 mars 2013:

- Hendrick Johannes Antonius van Breemen
- Michel de Bodt
- Thierry Luc Jean-Pierre Lenders
- Emile van Popering

En outre, les associés ont décidé de nommer:

- Monsieur Colin Barlow ayant comme adresse professionnelle 498 Seventh Avenue, New York, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 19 mars 2013 pour une durée indéterminée
- Monsieur Christoph Speck ayant comme adresse professionnelle Derendorfer Allee 10, 40476 Düsseldorf, Allemagne, comme gérant de la Société, avec effet au 19 mars 2013 pour une durée indéterminée

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Colin Barlow;
- Madame Anne Ehrismann;
- Monsieur Marc Feider;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Christoph Speck; et
- Monsieur Lennart Stenke;

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GroupM S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013069069/31.

(130085313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Fluendo Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 131.700.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 10 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que les mandat d'administrateurs de:

- Pascal PEGAZ-PAQUET, demeurant 4, rue d'Or, CH-1700 FRIBOURG (Suisse)
- Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE
- la société PROCEDIA SARL établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE
- la société CRITERIA SARL établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE

ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans. Lesdits mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg SARL établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions circulaires des Administrateurs en date du 10 mai 2013

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

Bertrange, le 10 mai 2013.

Pour FLUENDO TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2013069052/28.

(130085442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Jabe Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 71.252.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mai 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 14 décembre 2012;

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat;

- La démission de la société Galina Incorporated en tant que commissaire aux comptes de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Taiwan), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

- Monsieur Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

- La société Viscomte S.à r.l., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

- Le mandat de Mr. Wim Rits, en tant qu'administrateur de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069907/26.

(130086304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

J-Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 56.743.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 28 mai 2013, le transfert du siège social de 66, rue de Luxembourg à L-4221 ESCH/ALZETTE à 40, rue de la Libération à L-4210 ESCH/ALZETTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mai 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013069906/13.

(130085882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1000 en date du 13 novembre 2001.

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 82 en date du 14 janvier 2013.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013069903/17.

(130085728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1000 en date du 13 novembre 2001.

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 82 en date du 14 janvier 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 29 juin 2012 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, les mandats suivants:

* *aux postes d'administrateurs:*

- M. Antoine MORREALE, né le 07/06/1965 à Longwy, France, demeurant Quartier Ratonneau Sud, F-13680 Lançon de Provence.

- Mme. Alice VASANNE, né le 26/04/1943 à Pétange, Luxembourg, demeurant Longwy, France.

- M. Salvatore MORREALE, né le 15/04/1945 à Grotte, Italie, demeurant Longwy, France

* *au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Pour la société Isolation 2000 S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013069904/24.

(130085728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Invest AD Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.565.

EXTRAIT

L'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2013 a approuvé la nomination de M. Mohammed Abdul Razzak Mohammed SALIH, demeurant au Tariq Bin Ziad Street, Abu Dhabi, Émirats arabes unis, de M. David P. SANDERS, demeurant au Tariq Bin Ziad Street, Abu Dhabi, Émirats arabes unis, et de M. Marc De LEYE, demeurant au 19 rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, comme administrateurs pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée approuve la nomination des réviseur d'entreprises agréés Deloitte Audit S.à r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour le compte d'Invest AD SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Référence de publication: 2013069893/18.
(130086112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue au siège social en date du 7 mai 2013 que:

Les mandats des administrateurs

- M. Philippe WEILL (administrateur-délégué), B-1330 Rixensart, rue du Ballois 43
- Mme Alice WEILL, B-1280 Ohain, Vieux Chemin de Wavre 4
- M. Serge STROINOVSKY, B-1640 Rhode-St-Genèse, Avenue de la Fauvette 7
- M. Sébastien SCHUEREMANS, B-1630 Linkbeek, Rue van Lishout 9
- Mme Marta TEIXEIRA, CH-1879 Champéry, Grand'Rue

et celui du commissaire aux comptes M. Marcel STEPHANY, L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch 23, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019;

L'inscription du commissaire aux comptes Fiduciaire de Luxembourg S.A. est à rayer.

Bereldange, le 10 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067727/22.

(130083521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.511.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Trade and Commercial Registry of Luxembourg under number B 117.786,

hereby duly represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 8th, 2013

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of GPF GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Trade and Commercial Registry of Luxembourg under number B 123.511 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated December 4th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 14th, 2007, under number 368. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 24th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 8th, 2012, under number 1430..

All the five hundred (500) share quotas of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Restatement of the Article 12 of the Company's Articles of association concerning the signatory power of the managers of the Company;
3. Acknowledgment of resignation of Mrs. Christelle Ferry and Mr. David Dion as managers of the Company;
4. Re-appointment of Mr Tomasz Klukowski and appointment of Mr Darius Divwalla as managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period of time; and
5. Miscellaneous;

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to amend the signatory power of Company's managers and subsequently decided to amend the article 12 of the Articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

Second resolution

It is resolved to acknowledge the resignation of Mrs Christelle FERRY and Mr David DION as managers of the Company with immediate effect, and to give them full discharge from further responsibilities in respect of the carrying out of his duties.

Third resolution

It is resolved to appoint Mr Tomasz KLUKOWSKI, residing at 9m 61, Ul. Fabryczna, 00-446 Warsaw, Poland and Mr Darius DIVWALLA, having its professional address at 67 Brook Street, W1K 4NJ London, United Kingdom, as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régis sous les lois de Luxembourg, avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.786,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée à Luxembourg le 8 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de GPF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régis sous les lois de Luxembourg, avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.511 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 mars 2007, sous le numéro 368. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 juin 1430, sous le numéro 1430.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vent-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associée unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoquée à l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») et informée de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Renonciation des convocations;
2. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société concernant le pouvoir de signature des gérants de la Société;
3. Reconnaissance de la démission de Madame Christelle Ferry et Monsieur David Dion en tant que gérants de la Société;
4. Nomination de Monsieur Tomasz Klukowski et de Monsieur Darius Divwalla en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
5. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier le pouvoir de signature des gérants de la Société et en conséquence de modifier l'article 12 des Statuts, qui auront dorénavant la rédaction suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.»

Deuxième résolution

Il est décidé de prendre acte de la démission de Madame Christelle FERRY et Monsieur David DION à titre de gérant de la Société avec effet immédiat, et de leur donner décharge de toutes responsabilités en rapport avec l'exécution de leur fonction.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Tomasz KLUKOWSKI, résidant au 9m 61, Ul. Fabryczna, 00-446 Varsovie, Pologne et Monsieur Dariusz DIWALLA, ayant son adresse professionnelle au 67 Brook Street, W1K 4NJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2013. LAC/2013/23016. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067709/176.

(130083330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Glycoferm Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 52.156.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013067707/14.

(130083828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Haget S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.115.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2013

En date du 20 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Heinz GRABHER de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Markus SUMMER, né le 9 avril 1973 à Feldkirch, Autriche, ayant comme adresse professionnelle: 6 Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Haget S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013067712/23.

(130083851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

DYNAMO FINANCE S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur

Référence de publication: 2013066901/17.

(130083018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAVESCO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013063782/12.

(130078949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Cogit House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.429.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013063768/10.

(130078715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063807/9.

(130079067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063810/10.

(130078776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Falcon Equity S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2013063846/13.

(130079241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Family and Corporate Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 147.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Family and Corporate Advisor S.à r.l.

Référence de publication: 2013063838/10.

(130078562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Filam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FILAM INTERNATIONAL S.A.

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013063839/12.

(130078950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Falcon Borrower S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2013063844/14.

(130079244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Financière Ostergaard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 167.750.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063840/9.

(130079118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 147.591.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063826/9.

(130078881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Estates Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 133.012.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 mai 2013

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
- Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 11 avril 2013.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013063823/15.

(130078629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.062.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 16 mai 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013063800/16.

(130079087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

European Opticians 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.161.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063834/10.

(130079237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fortiter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 547.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.512.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 mai 2013

Est nommé nouveau gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063856/13.

(130078822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fulushu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 111.887.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013063863/11.

(130078409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.
